

Plateforme PTCI/TTIP
C/O Secrétariat européen commun de
l'OGBL et du LCGB Asbl,
40, bld Napoléon 1^{er},
L-2210 Luxembourg.

Monsieur Jean ASSELBORN,
Ministre des Affaires étrangères et européennes,
Hôtel St. Maximin,
5, rue Notre-Dame
L - 2911 Luxembourg

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Concerne : L'accord UE-Canada (CETA) et l'introduction d'un chapitre ISDS

Monsieur le Ministre,

Il nous est parvenu que le Comité de politique commerciale (CPC), qui réunit des experts de haut niveau des 28 Etats-membres de l'UE, se réunira ce vendredi 12 septembre afin de discuter du texte final sur l'Accord économique et commercial global (CETA). Le texte devrait ensuite être paraphé le 25 Septembre, lors du sommet UE-Canada à Ottawa.

La version finale du texte de l'accord, qui a fait l'objet d'une fuite le mois dernier, nous a permis de prendre connaissance des détails de celui-ci, notamment d'un chapitre relatif à la protection des investissements (ISDS). Nous dénonçons une nouvelle fois l'opacité qui entoure le processus des négociations d'accords commerciaux aussi importants. Mener une analyse sérieuse d'un document de plus de 500 pages qui n'a pu parvenir à l'opinion publique que par le biais d'une fuite dans les médias n'est pas possible. Dans ces conditions nous soulignons la nécessité de revoir le calendrier afin de permettre un débat sérieux, transparent et démocratique au sein de l'UE.

Nous craignons également que l'inclusion d'un chapitre ISDS dans le CETA soit un dangereux précurseur pour l'introduction d'un tel chapitre dans l'accord commercial entre l'UE et les Etats-Unis (TTIP). Il y a en effet fort à craindre que si ce dispositif est avalisé dans le cadre du CETA, il le sera également pour le TTIP. A cela s'ajoute que la Commission a annoncé le 28 août dernier, la publication d'un nouvel ensemble de règles pour gérer les différends entre investisseurs et États dans le cadre des accords d'investissement conclus avec ses partenaires commerciaux, et qui devrait entrer en vigueur le 17 septembre.

La finalisation de ce règlement ainsi que l'adoption d'un mécanisme ISDS dans le cadre du CETA, alors que l'évaluation des réponses à la consultation d'un tel mécanisme dans le cadre du TTIP est toujours en cours, est totalement inacceptable et antidémocratique.

Cela mettrait en cause la crédibilité de la Commission européenne quant à sa volonté de prendre en considération l'opinion des citoyens sur cette question importante.

Compte tenu de tous ces arguments, nous ne pouvons approuver l'accord CETA en l'état, et invitons le Gouvernement à s'opposer à l'introduction d'un règlement ISDS dans cet accord lors de la réunion du CPC du 12 septembre et de demander un prolongement du calendrier avant l'approbation du projet par le CPC. Il s'agit là en effet de l'ultime possibilité pour les Etats-membres de prendre position et d'exprimer leurs lignes rouges quant au contenu de l'accord. Le cas échéant, la Commission européenne considérera qu'elle dispose du consentement des Gouvernements pour avaliser l'accord, dont les négociations se clôtureront officiellement lors du sommet Canada-UE à Ottawa, le 25 septembre prochain.

Pour finir, nous rappelons également que le Gouvernement luxembourgeois a exprimé à maintes reprises son opposition formelle à l'introduction d'un dispositif ISDS dans l'accord TTIP. La position du Gouvernement ne pourra donc pas être crédible si elle ne s'oppose pas également à un tel dispositif dans le cadre du CETA.

Pour les organisations

Action Solidarité Tiers Monde
Aleba
Bio-Lëtzebuerg
Caritas Luxembourg
Cercle de coopération des ONG de développement
CGFP
FNCTFFEL
Greenpeace Luxembourg
LCGB
Lëtzebuenger Jongbaueren a Jongwënzer a.s.b.l.
Mouvement écologique
natur&ëmwelt a.s.b.l.
OGBL
Syprolux
Union luxembourgeoise des consommateurs